

ÉDITORIAL

Vous changez, nous aussi !

Qu'est-ce qu'une personne âgée, voire très âgée ?

Q Nous avons toujours laissé à chacun le soin de définir cette notion. La coopérative fonctionne de cette manière, car nous sommes conscients d'être des seniors en devenir. Or les seniors ne sont plus ce qu'ils étaient. Ce flux constant de changements amincit la perception ancrée de la personne âgée. Être "vieux" est un état d'esprit plus qu'un qualificatif lié à l'âge. En tout cas, c'est ce que nous croyons à la coopérative.

Nous prenons conscience que nous serons tous à la retraite, un jour, et nous nous posons des questions : mes revenus sont-ils suffisants ? Sont-ils pérennes ? Comment faire fructifier mes placements ? Faut-il même le faire ? Comment m'assurer une fin de vie correcte, en particulier si ma santé vacille ? Suis-je "vieux" si je me pose ces questions ? Non. Vous êtes conscients.

Le vieillissement de la population est réel. En 2050, il y aura 4,8 millions de personnes de 85 ans et plus. Sera-t-il question de penser à une épargne lorsque le besoin se manifesterà ? Non.

C'est maintenant qu'il faut le faire, car le futur est incertain, mais une chose est sûre, il est à venir.

Les seniors changent ? Les besoins changent ? Les 3 Colonnes aussi. Nous sommes partis à votre rencontre, sociétaires, bénéficiaires, institutionnels... Vous nous avez parlé de ce que vous aimez, vous détestez, vous inspire, vous rassure, vous facilite la vie, vous fait rire... Les retours étaient animés, phosphorés, une explosion d'idées innovantes. Cette année, nous serons très fiers de vous présenter nos nouvelles formules, pensées pour s'adapter à chacun des besoins que vous pourriez exprimer, car vous changez, nous aussi. Placements à court ou à long terme, rentes autonomie immédiates, réductions fiscales, fonds de dotation, le tout accessible pour le seul et unique but du maintien à domicile, de faire fructifier la DOMPADP, pour les "vieux" que nous serons, ou que nous sommes déjà ? C'est vous qui décidez.

Vous êtes toujours plus nombreux à vous mobiliser pour faire comprendre que le viager solidaire de la coopérative Les 3 Colonnes, c'est la garantie d'un avenir serein et d'être au service du territoire, pas de la cupidité, **et cela aussi nous rend très fiers.**

Quoi de neuf pour la fiscalité en 2020 ?

Qui dit nouvelle année, dit nouveautés fiscales : baisse de l'impôt sur le revenu, aménagement et prorogation de certains dispositifs fiscaux... Petit tour d'horizon pour voir ce qui change en 2020.



La loi de finances pour 2020 présente les règles fiscales applicables à compter de 2020.

Les députés ont adopté un amendement maintenant la réduction d'impôt pour souscription au capital d'une PME à un taux de 25% pour les placements réalisés en 2020. L'article 199 terdecies-0 A du CGI prévoit en cas de souscription au capital d'une PME, une réduction d'impôt sur le revenu en faveur des contribuables.

En principe, elle s'élève à 18% des sommes investies, retenues dans la limite de 50.000 € pour une personne seule et de 100.000 € pour un couple.

À l'origine, cet avantage fiscal en cas d'investissement dans une PME existait également au titre de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune) jusqu'en 2017. Cette réduction d'impôt a été supprimée en même temps que l'ISF. Avec l'IFI (impôt sur la fortune immobilière), cet avantage fiscal n'a pas été maintenu.

Afin de maintenir le soutien au financement des PME, la loi de finances pour 2018 avait majoré le taux de la réduction d'impôt sur le revenu en le portant à 25% pour la seule

année 2018. La loi de finances pour 2019 avait prolongé cette mesure pour les investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2019.

Prolongation en 2020 du taux majoré

Dans les faits, le dispositif mis en place ces deux dernières années n'a pas pu être pleinement efficient. Une validation du dispositif par la Commission européenne est en effet attendu depuis presque 2 ans. À ce jour, cet accord n'est toujours pas intervenu.

Les députés ont ainsi adopté l'amendement I-2635 au projet de loi de finances pour 2020 visant à prolonger le taux majoré de la réduction à 25% pour les investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2020.

Dans l'exposé sommaire de l'amendement, les auteurs précisent que les investissements en provenance de France ont baissé de 700 millions €. L'objectif de la mesure est d'inciter les particuliers à investir dans les PME.

Pour rappel, toutes les PME ne sont pas éligibles au dispositif. Elles doivent notamment avoir moins de 7 ans d'ancienneté et avoir entre 2 et 250 salariés.

À savoir

Le cas des entreprises de l'économie sociale et solidaire

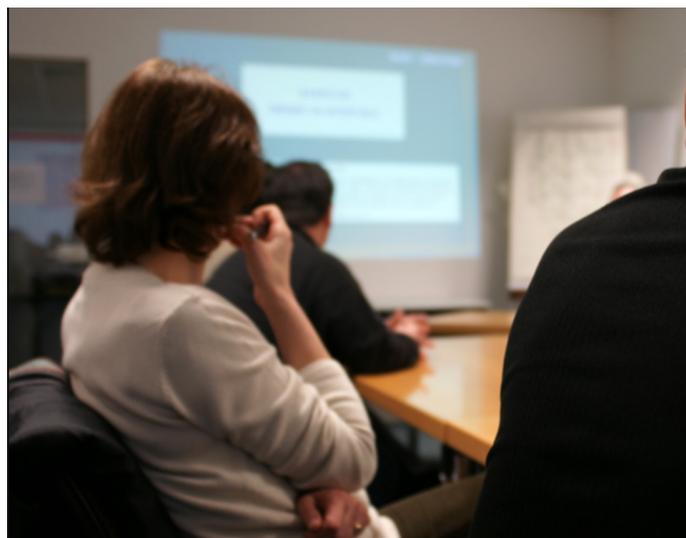
Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme la SCIC Les 3 Colonnes bénéficient d'aides et de financements spécifiques grâce à l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS). Explications.

L'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS), qu'est-ce que c'est ?

L'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » dit « agrément ESUS » s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'Économie sociale et solidaire de 2014 ayant pour objectif de créer un écosystème favorable au développement des entreprises solidaires. Il se substitue à l'ancienne appellation « entreprise solidaire ». Cette modification vise essentiellement à clarifier le périmètre des entreprises éligibles : seules les entreprises de l'économie sociale et

Formations loi Alur, c'est reparti !

Proximité et efficacité, tels sont les mots d'ordre des formations loi Alur organisées par la Coopérative Les 3 Colonnes et son partenaire LB Consulting. Nouveau thème, toujours gratuit



Mises en place depuis le 27 février 2018, les formations CGP organisées par la SCIC Les 3 Colonnes et notre partenaire LB Consulting ont déjà rassemblé 230 professionnels de l'immobilier !

Leur but ? Sensibiliser les conseillers en gestion de patrimoine sur le thème : **La DOMPAD, une solution patrimoniale**. Ces formations répondent aux exigences du décret du 18 février 2016 de la loi Alur.

Quelles sont les connaissances indispensables sur le dispositif de la DOMPAD ? Comment le Viager solidaire se démarque-t-il du viager classique ? Quels sont les prérequis techniques et juridiques pour assurer l'efficacité auprès des potentiels bénéficiaires et investisseurs ? Pour l'année 2020, six formations sont prévues sur l'ensemble du territoire français : **le 31 mars Paris, le 14 mai à Nantes, le 8 juin à Toulouse, le 15 juin à Bordeaux et le 22 juin**

à Lyon. Ces formations, ouvertes à tous les professionnels de l'immobilier, vous créditent de 7 h acquises au titre de la loi Alur. Si vous êtes un professionnel de l'immobilier et que vous souhaitez participer à nos formations, il vous suffit d'en faire la demande.

Nous avons pour vocation de pouvoir opérer sur toute la France. C'est la demande qui permet d'établir de nouvelles formations, et comme nous le constatons nous-mêmes avec enthousiasme, la demande est très forte. Point bonus, cette formation est entièrement financée par la SCIC Les 3 Colonnes, déjeuner inclus. Vous n'avez absolument aucun frais à votre charge.

LB CONSULTING

61, av. de Toulouse, 31750 Escalquens
www.lbconsultingformation.com
contact@lbconsultingformation.com
09 87 79 20 25

Fondé par Ludwig Brigaud en 2014, LB Consulting est un organisme de formation certifié en label qualité par TÜV Proficert « Organisme de formation de qualité et conforme aux normes ISO 17021 ».

LB Consulting Formation propose des formations obligatoires certifiées et labellisées dans l'immobilier et la gestion privée. (Loi Alur, IAS et IOBSP.)

solidaire (ESS) peuvent désormais en bénéficier. L'agrément ESUS est une « porte d'entrée » pour les entreprises ESS recherchant un accès au financement à partir de la collecte d'épargne solidaire à l'instar notamment des encours collectés par l'épargne salariale.

L'agrément ESUS permet également aux investisseurs d'une entreprise solidaire d'utilité sociale d'accéder au volet solidaire des dispositifs de réduction d'impôt dédiés au financement de certaines catégories de PME, comme le dispositif dit « Madelin » ou IR — PME. Il s'agit d'un mécanisme permettant de profiter d'une réduction

d'impôt sur le revenu en cas d'investissement dans le capital d'une PME. En 2018, ce dispositif est revalorisé. La réduction d'impôt passe de 18 % à 25 % des sommes engagées dans la limite d'un plafond de 50 000 € pour une personne seule et de 100 000 € pour un couple soumis à une imposition commune.

Plus d'informations sur

www.economie.gouv.fr/entreprises/agrement-entreprise-solidaire-utilite-sociale-ess

La SCIC Les 3 Colonnes fait son assemblée générale annuelle !

Bilan de l'année 2019, votes, remboursement des sociétaires, forum Bien chez soi, mise en place des nouveaux outils de placement... L'assemblée générale marque toujours le début d'un nouveau chapitre de la SCIC Les 3 Colonnes.



A l'occasion de son assemblée générale mixte, les sociétaires, les bénéficiaires et les coopérateurs de la SCIC Les 3 Colonnes se sont réunies le vendredi 6 décembre 2019 à l'Institut du management des services immobiliers (IMSI) de Lyon sous la présidence de Sébastien Tchernia. Toutes les résolutions soumises au vote des sociétaires ont été adoptées à très forte majorité.

Ces résolutions concernaient principalement les prolongations de mandats et le départ des membres du Conseil d'administration, l'augmentation du capital et l'approbation des nouveaux sociétaires entrant. C'était aussi l'occasion de faire un point sur le futur de la maison de retraite à domicile, de la DOMPAD, porté par la Banque des Territoires depuis 2018.

Approbation des comptes et comptes consolidés en 2019

Lors de l'Assemblée générale, les sociétaires ont approuvé à une très large majorité le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés 2019. Ils ont également donné décharge de leur gestion aux membres du Conseil d'administration et de la Direction.

Demandes de sorties et remboursement des souscriptions

La philosophie d'épargne pour les particuliers et institutionnels et le système sous-jacent de la SCIC Les 3 Colonnes ont été une nouvelle fois rappelés aux sociétaires pendant l'Assemblée générale. Cette année marque également la fin de la période fiscale des sociétaires de 2014 et naturellement, des demandes de sorties ont été reçues. Avec un total sortant de 996 639 euros, le défi est de réitérer que la coopérative est tout à fait en mesure de rembourser au nominal ses sociétaires. Un défi relevé avec succès en 2019. Il fait bon de rappeler que Les 3 Colonnes est avant tout un système d'épargne solidaire et que les sommes placées

La coopérative est tout à fait en mesure de rembourser au nominal ses sociétaires.

servent à l'acquisition de biens immobiliers, le maintien à domicile et l'accompagnement continue des bénéficiaires. Les remboursements se font bien entendu au nominal ajouté des intérêts, s'il y en a.

Conseil d'administration : prolongations de mandats et départ

Tous les membres du Conseil d'administration, Sébastien Tchernia, Frédéric Lacaze, Valérie Szymkowick et Ghislaine Noyel arriveront à expiration à l'exercice social clos le 30 juin 2022. De plus, Adrien de Crombrughe (Banque des Territoires), Olivier Mazaudoux (Banque des Territoires) et Antoine Ulrich (représentant les bénéficiaires) arriveront à expiration à l'exercice social clos le 30 juin 2024. L'Assemblée générale constate néanmoins le départ de Frédéric Salagnat du Conseil d'administration. Monsieur Salagnat ne pouvant assurer sa place au sein dudit Conseil faute de conflit d'intérêt, c'est avec énormément de regrets qu'il laisse sa place. La coopérative lui donne quitus entier et sans réserve pour l'exécution de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Augmentation du capital et nouveaux entrants au sein de la DOMPAD

L'assemblée générale était également l'occasion de constater l'augmentation du capital de la coopérative, passant de 14 082 200 euros en 2018 à 16 827 000 euros au 30 juin 2019. Dans les faits, la coopérative augmente son capital de près de 3 millions d'euros, correspondant aux souscriptions de parts sociales de la coopérative.

Discours du président

Sébastien Tchernia, président du Conseil d'administration, estime que Les 3 Colonnes illustre de manière exemplaire la réussite du modèle mutualiste de la DOMPAD : « *le groupe 3 Colonnes, qui comprend 1900 membres, occupe une position solide et rencontre le succès, comme en atteste l'exercice 2019* ».

Revenant dans son discours sur les dix prochaines années, il a présenté les quatre aspects qui font le succès d'une entreprise : le courage et la prudence, la continuité et le changement, la confiance et, enfin, la passion et l'abnégation.

L'économie solidaire, qui repose sur les trois piliers du maintien à domicile que sont l'Anticipation, l'Adaptation et l'Accompagnement, se sont révélés être un gage de succès durable. Le discernement permanent des coopérateurs permet d'aider ceux qui présentent un réel besoin de suivi et une volonté manifeste de nourrir l'écosystème de la DOMPAD. De plus, aucun risque inhérent à la spéculation ne pèse sur l'activité de la coopérative : « *À la fois courageux et prudents, nous avons renoncé à des demandes risquées pour notre équilibre* », a déclaré Sébastien Tchernia.

Concernant le changement, il a mentionné les futures mutations qui vont transformer l'activité de la coopérative. Le succès grandissant, l'accompagnement de la Banque des Territoires, les discussions avec les mairies de Lyon, Paris, Marseille et l'année record en matière de collecte -- qui propulse le groupe à 45 millions d'euro de total de bilan -- prouvent que le vieillissement de la population et le financement du 5e risque est un sujet qui préoccupe. Et de souligner : « *Sans ces modifications, le groupe 3 Colonnes ne serait pas en mesure d'afficher son ambition en tant que carrefour de renseignements et d'accompagnement pour les personnes âgées. Les placements sont inévitablement appelés à être plus importants. La structure se doit*



Sébastien Tchernia (SCIC Les 3 Colonnes) et Olivier Mazaudoux (Banque des Territoires) supervisent l'Assemblée générale mixte de la SCIC Les 3 Colonnes.

de grandir parallèlement aux espoirs et ambitions de ses sociétaires et coopérateurs, ce qui veut dire plus de personnes que nous pourrions accompagner, plus de secteurs que nous pourrions couvrir ». Il a salué le dévouement et l'engagement des coopérateurs et a également remercié les sociétaires et financeurs de leur confiance et abnégation.

Sébastien Tchernia conclut son discours en précisant que « *le fondement et les succès des dernières années nous permettent d'aborder sereinement l'avenir. Celui-ci s'accompagnera de défis, mais aussi d'opportunités de croissance territoriale que nous devons saisir* ».

La structure se doit de grandir parallèlement aux espoirs et ambitions de ses sociétaires et coopérateurs

Présentation des nouveaux outils de placement

Frédéric Lacaze, cofondateur de la coopérative, a exposé dans un premier temps la marche des actions en 2019 et salué la perspective prometteuse de l'année 2020 grâce à l'afflux record en collecte et nouveaux entrants. Il a ensuite présenté l'objectif à long, moyen et

court terme du groupe 3 Colonnes, à savoir saisir les opportunités offertes par le succès grandissant du maintien à domicile et organiser activement cette transformation en se basant sur la stratégie éprouvée de la coopérative.

La prudence est bien entendu le maître mot de l'année 2020 : « *Nous travaillons activement à la mise en œuvre de nos initiatives, mais parallèlement aux attentes, le contexte est exigeant. Nous recevons toujours plus de demandes, mais nous sommes financièrement et juridiquement limités à toutes les accompagner. Chaque situation, chaque bénéficiaire est unique et cela nous détruit de devoir toujours faire un choix lorsqu'ils présentent manifestement un besoin d'accompagnement. Cette situation ne doit plus exister.* »

Concernant donc l'élargissement des offres de placement, il a précisé : « *Avec la Rente Autonomie, nous souhaitons accompagner les bénéficiaires qui souhaitent sécuriser leur retraite sans nécessairement se séparer de leur bien. Un capital placé au sein de la coopérative permet sa transformation en rentes viagères dès 70 ans* ». Ce service s'accompagne de compléments actifs par défaut comme la réversion de la rente et la garantie dépendance, d'autres options, facultatives, auxquels le souscripteur peut adhérer. « *Nous laissons toujours le choix, nous sommes transparents* », rajoute Frédéric Lacaze.

Concernant la part sociale, qui est le placement principal de la coopérative : « *Nous souhaitons lui donner plus de texture et de versatilité. Adapter ce placement à chaque profil de sociétaire qui souhaite soutenir la démarche de la DOMPAD.* » Toujours avec la réduction fiscale valable, « *L'offre sera déclinée avec respectivement un titre participatif assurant un rendement sur 7 ans et une offre compensatoire prenant en compte les aléas de la loi de*

VIE DE LA COOPÉRATIVE

finances 2020, notamment la réduction de 25 % qui n'est pas encore décrétée. Ces offres seront éligibles immédiatement à la réduction fiscale active en 2020.» Il ajoute également : « Grâce à l'appréciation du titre participatif en 2019, nous sommes à même de proposer plusieurs dé-

œuvre des initiatives prévues dans les mois à venir.

La coopérative est bien positionnée pour générer une croissance gagnante même dans un contexte marqué par les bouleversements sociaux.



Le repas de Noël partagé par les sociétaires, les bénéficiaires et les coopérateurs est toujours l'occasion de voir l'avancé du projet DOMPAD.

clinaisons qui sauront satisfaire les différents profils de financeurs », c'est à dire les placements longs et courts termes pour les financeurs qui souhaitent s'investir sur plusieurs projets à la fois. Le Club deal qui associe financeurs, coopérateurs et personne âgée directement sans intermédiaires, « Permet de nous lancer dans le financement du maintien à domicile des personnes âgées avec les biens les plus onéreux. » Frédéric Lacaze rajoute pour conclure : « Nous n'oublions pas de mentionner que le Fonds de dotation sera aussi un outil dédié au soutien des personnes âgées grâce aux futures actions caritatives. Il permet d'envisager le financement d'un ensemble d'activités connexes et une diffusion des principes fondamentaux grâce aux nouveaux moyens financiers reposant sur la solidarité, le respect de la personne humaine dans l'avancée en âge et la promotion de la DOMPAD. »

Aucun ralentissement n'est à prévoir, au contraire, le groupe 3 Colonne poursuivra résolument la mise en

Rappel des caractéristiques fiscales

Art.199 ter-0A CGI

Plafond de placement éligible à la réduction d'impôt sur le revenu :

- 50 000 € pour une personne célibataire & 100 000 € pour un couple marié.
- Report de l'excédent d'impôt sur 4 ans.
- Réserve aux personnes physiques

Tout placement effectué jusqu'au 31 décembre 2020 ouvre droit à la réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 18 % du montant souscrit. Toutefois, le taux pourra être porté à 25 % en cas d'application du décret de la loi de finances 2020.

L'équipe s'agrandit !



Stéphanie PIERRE, rejoint le groupe 3 Colonne en qualité de Responsable BackOffice.

En collaboration avec Frédéric Lacaze, elle est en charge de la gestion des comptes sociétaires & financeurs et du suivi des placements.

Ses hobbies :
tennis, voyages et
rock&roll

Contact Backoffice :
04 78 47 70 15
backoffice@3colonnes.org

Stéphanie Pierre

Responsable Backoffice sera votre premier contact pour les solutions de placements et la gestion des comptes sociétaires et financeurs.

L'équipe s'agrandit !

Laura RAYNAL rejoint l'équipe des 3 Colonne en qualité d'assistante administrative.

En collaboration avec Aurélien PAULLIER, elle vient prêter main forte à l'équipe des 3 Colonne face à une demande toujours plus forte de financement.



Hobbies :
Course à pied, lecture et
gastronomie

Contact Immobilier :
04 78 47 70 15
backoffice@3colonnes.org

Laura Raynal

Assistante administrative du pôle immobilier, elle est le premier interlocuteur des futurs bénéficiaires et des bénéficiaires actuels.

Le forum Bien chez soi, le carrefour de rencontres entre acteurs du bien vieillir et personnes âgées

Organiser une rencontre entre les bénéficiaires du viager solidaire, l'équipe de la coopérative, les acteurs du bien vieillir à domicile et des jeunes étudiants était une opportunité que nous attendions depuis longtemps. à l'occasion de l'Assemblée générale de la coopérative, nous avons enfin pu réaliser notre rêve. Découvrons ensemble les moments forts du Forum.



La première édition du forum s'est déroulée la matinée du 6 décembre 2019, de 9 h à 12 h. Cette réunion était placée sous le signe du dynamisme, de la convivialité et du professionnalisme où près de 200 bénéficiaires, financeurs et étudiants ont été reçus par l'équipe de la SCIC Les 3 Colonnes et 20 partenaires du maintien à domicile.

Imaginé par la coopérative Les 3 Colonnes, ce rendez-vous est rendu possible grâce aux employeurs des métiers du

lieu de vie de la personne. Ce bien-être commence par la connaissance des services disponibles.

«Le forum bien chez soi, organisé au même moment que l'assemblée générale annuelle de la coopérative, est l'opportunité unique de démontrer que le bien vieillir à domicile est possible. De créer un environnement de rencontres entre les employeurs des métiers du grand âge et les personnes âgées. La DOMPAD n'est plus un concept, mais une réalité nécessaire» souligne Frédéric Lacaze, cofondateur de la coopérative.



La première édition du forum Bien chez soi rassemble les partenaires du maintien à domicile, les étudiants de l'IMSI et les bénéficiaires du viager solidaire, offrant un vrai carrefour intergénérationnel d'informations.

grand âge, l'institut du management des services immobiliers (IMSI) de Lyon et les bénéficiaires du viager solidaire, tous motivés à l'idée de créer, pour quelques heures, un environnement intergénérationnel d'informations.

Par cette initiative, la SCIC Les 3 Colonnes souhaite promouvoir le bien-être chez soi, quel que soit l'âge où le

Le forum Bien chez soi est l'occasion de démontrer que le bien vieillir à domicile est possible.

Nous ne remercierons jamais assez Bertrand Durande (Saint Vincent de Paul), Robert Mlakar (Passerelle), Cassandre Verilhac (Vivons Alerte), Edwige Patouillard (La Poste), Vincent Gollin (Dom & Vie), Sophie Mallet (Menus service), Julien Viricel (ADV Lyon), Pierre Michel (Advidom), Philippe

Lapierre (Cap Vital Santé), Fatia Buche (ACPPA), Stéphanie Grivot (Les Opticiens mobiles), Luc Berland (Présence PME), Corinne Mazuy (Agilis), Janique Barbet (Ascelliance retraite), Bernadette Millet (A2Ages), Éliane Defour (Agir Arrco), Julie Georges, Mobee Travel, La Cordée, Atout Délice, Dapap, Del Forno pour le repas de Noël ainsi que l'ASD MIRIS.

Merci d'avoir donné vie à ce projet. Nous préparons la prochaine édition avec une grande impatience!

La tradition de Noël : Portage de repas édition 2019 !

C'est devenu une tradition. Pour la quatrième année consécutive, toujours à la même période, les coopérateurs vont à la rencontre des bénéficiaires du viager solidaire. Ce qui était un portage de repas au départ est devenu un vrai rendez-vous attendu avec impatience.



Les fêtes de fin d'année sont un moment attendues par la coopérative car elles concrétisent la rencontre annuelle entre les coopérateurs et les bénéficiaires. Autrefois une marque de présence destinée à rassurer les bénéficiaires en ces périodes familiales, la livraison annuelle de repas s'est transformée en une véritable tradition pour cette 4^e année consécutive.

Toujours sur le même principe : Trois équipes se rendent chez les bénéficiaires, livrent un repas complet et échangent sur l'année écoulée. Un bilan spontané pendant lequel les points positifs et les

améliorations possibles sont mis en avant et discutés. Cette année, ce sont les paniers repas de **Bonheur du Jour** que nous avons distribué, avec au menu :

- *Salade Gourmande St Jacques et écrevisses*
- *Foie gras maison et notre pain d'épices*
- *Filet de boeuf à la crème de morilles*
- *Feuilleté de légumes Provençaux*
- *Fromage : Chaource*
- *4 Petites mignardises panachées*



Le viager solidaire, Les 3 Colonnes, la DOM-PAD, autant d'appellations qui désignent une seule entité et un ensemble de valeurs partagés par les bénéficiaires, les coopérateurs et les partenaires. Un en particulier a rendu possible, ce 23 décembre 2020, notre mo-

La coopérative aussi fait son repas de Noël

Les mots d'ordre de la coopérative : Anticipation. Écoute. Compréhension. Création. Soutien. Accompagnement. Partage. Innovation. Solidarité. Financement. Épanouissement. Adaptation. Autonomie. Humanité. Famille. Maison. Intergénération.

ment de convivialité avec les bénéficiaires qui n'ont pas pu se rendre à notre assemblée générale. Grâce à COFIP et la donation de son gérant, Yannis JANNA, nous avons pu transformer, le temps d'un repas de famille, les bureaux de la coopérative Les 3 Colonnes en ce que nous rêvions depuis le début de l'aventure : une maison, un foyer.